



St-Légier-La Chiésaz, le 31 mars 2007

## Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2006 de l'UDI

**Date, lieu :** 18.06.06, à 20h15 à l'Auberge communale de St-Légier

**Membres présents:** 23

**Excusés :** Madame E. Burgy et Monsieur J.-M. Favez

### 1 Bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie les tenanciers du restaurant pour leur accueil.

Nous comptons la présence de 23 membres, la majorité est donc de 12.

### 2 P.V. de l'AG 2005

- Le P.V. de 2005 est distribué et discuté. Aucune correction n'est demandée.

Le P.V. est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteur.

### 3 Bilan 2005

#### 3.1 Rapport d'activité 2005 de l'UDI au Conseil Communal (D. Epp)

(Présidé par Dominique Epp, UDI, 1<sup>er</sup> Vice-Président: Guy Marti, Libéral)

Dès le mois de janvier, le nouveau président a la charge d'établir le règlement de la « Parole aux habitants de St-Légier », nouvelle institution offrant une possibilité supplémentaire à nos concitoyens de se faire entendre, ceci durant 5 minutes avant nos séances du Conseil.

Après une première intervention d'un citoyen, M. Arnaud Janin, contre l'accord général sur le commerce des services ou ACGS, la première séance du **14 mars** est l'occasion pour assermenter une nouvelle Conseillère UDI, Mme Michèle Magnenat, remplaçant Joël Fuchs, démissionnaire.

Il émet également une communication du bureau du Conseil qui, dans le but d'alléger la partie formelle du traitement des préavis, annonce la future dérogation à l'art. 64 du CC qui oblige de lire les conclusions des commissions ayant traité un préavis, lorsque celles-ci concordent celles du préavis lui-même. Il se permet également d'omettre tacitement l'invocation de la bénédiction divine sur les travaux du Conseil qui, selon lui, est une relique d'un temps passé où l'Etat et l'Eglise ne faisaient qu'un. Voilà deux premières actions qui lui reviendront comme un boomerang en pleine face..., mais de cela un peu plus tard.

Avec 2 préavis d'agrégation à la bourgeoisie, cette première séance est plutôt légère et permet au président de se mettre en selle en communiquant ses intentions pour l'année 2005 en cours qui s'articulent autour de la qualité du dialogue tant entre les Conseillers qu'avec les citoyens et son souhait de prolonger la durée de Présidence à 2 ans. Il peut le faire sereinement puisqu'élus pour 18 mois grâce au prolongement de 6 mois par la nouvelle Constitution de la fin de la législature. M. J.-M. Rey-Mermet saisi aussi cette occasion pour déposer la première motion UDI de l'année intitulée « Pour un règlement équitable sur les vacations municipales et les défraiements des membres du législatif lors de missions ou représentations », motion qui est à ce jour sans réponse, sort qui, pourrait-on croire, semble réservé aux motions de l'UDI. Seraient-elles inconfortables à traiter ?!

